



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale 2022**

Présents : Jean-Bernard BARDY, Daniel MARTINEZ, Isabelle PERALDI, Guy DARBOUSSET, Marie-Annick CARRE, Alain SCHEIER, Gilles GASTALDY, Pierre PASSAS, Catherine RIVERE, Michèle JOAB Christian ACHARD, Régis LEFEBVRE

Représentés : Patrick BOULANGER donne pouvoir à Isabelle PERALDI, Jean PODLECKI donne pouvoir à Michelle JOAB, Jacques REBATTEL donne pouvoir à Catherine RIVERE, Jean Marc OZIOL donne pouvoir à Régis LEFEBVRE, Muryel SALAS donne pouvoir à Gilles GASTALDY, Olivier RICHARD donne pouvoir à JB BARDY

### **1) Bilan sportif :**

Notre président JB BARDY nous dresse le bilan Moral et Sportif de l'année écoulée

#### **Divers points noirs à noter**

7 Manches qualificatives limitées à 15 joueurs par AS et 1 finale où on ne peut avoir que 54 joueurs(es). Il y a eu une moyenne de 88 personnes sur les parcours ou Guy DARBOUSSET et moi-même (JB BARDY) avons mis, tout en œuvre, afin que les joueurs(es) puissent avoir un parcours relativement correct.

Le gros point noir a été MASSANE greens carottés et limite jouables, en plus il y avait 120 joueurs(es) inscrits et comme le temps était très frais, 20 joueurs(es) ne se sont pas présentés au départ ce qui est très désobligeant vis-à-vis du club receveur et surtout pour Guy et moi qui sommes sur la base de départ, donc si les capitaines pouvaient motiver leur joueurs(es) afin d'éviter ce genre de désagrément...

L'autre point noir fut le Golf de LAMALOU où en milieu de partie, un joueur n'a pas voulu marquer 8 sur sa carte et il a fait des scores de 12 et même 16. Il est indispensable que les joueurs(es) se comportent et se conforment au règlement et respectent l'étiquette, comme le premier qui est prêt joue !

Un autre point sur lequel, je souhaite revenir, les problèmes qu'ont les secrétaires à lire les scores sur la carte des joueurs(es). Donc sensibilisez vos joueurs(es) pour qu'ils écrivent les chiffres correctement, car en 2023 une fois la carte signée, il ne sera plus possible de revenir en arrière. Je tiens à remercier tous les intervenants pour leur aide, que ce soient les jardiniers, les secrétaires ou les responsables des golfs...

#### **Proclamation des résultats de la Finale**

Pour donner suite au problème de classement de la finale, je tiens au nom de l'ASPPOM à nous excuser du désagrément pour les joueuses et endosse avec Isabelle toute la responsabilité de l'erreur, car nous aurions dû vérifier la cohérence des scores avant de nous lancer dans la lecture du classement.

Cela nous a servi de leçon et nous serons vigilants sur ce point pour l'avenir.

Je remercie les capitaines des deux AS pour leur compréhension et leur fairplay.

#### **Inscriptions et Tarifs**

**Le tarif des green-fees pour 2023 est fixé à 27€.** Les inscriptions et le règlement sont sur le site <https://www.linscription.com/pro/circuits-sudfrancegolf.php>

## Cotisations 2023

Chaque année le montant de la cotisation annuelle et individuelle est fixé en assemblée générale. Le montant de **10€** par participant reste inchangé pour 2023.

Un virement par AS est hautement souhaitable, à défaut un paiement global par chèque, à envoyer avec la liste des adhérents à l'ASPPOM à notre trésorière Isabelle PERALDI.

## Compétitions 2023

Les dates des compétitions 2023 sont connues.

Elles sont sur le site de l'ASPPOM : [Association ASPPOM](#)

Manches	ASPPOM	Golf
1	01/04/2023	MASSANE
2	22/04/2023	PSL (nouveau parcours)
3	29/04/2023	VACQUEROLLES
4	13/05/2023	LAMALOU
5	09/09/2023	FONTCAUDE
6	30/09/2023	FONTCAUDE
7	07/10/2023	PSL (nouveau parcours)
F8	18/11/2023	COULONDRES (ancien parcours)

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

## 2) Bilan financier :

### Approbation des comptes pour 2022

COMPTABILITE ASPPOM 2022 clôture des comptes au 30/11/2022		
	DEBIT	CREDIT
REPORT AN au 01/12/2021		555.07 €
Cotisations		1 900.00 €
<i>Frais fixes</i>		
Frais bancaires Crédit Mutuel	46.36 €	
Abonnement site internet ASPPOM	35.00 €	
<i>Frais divers</i>		
Plots pour départs	79.60 €	
<i>Organisation Finale</i>		

Trophées	194.20 €	
Champagnes et vins	185.30 €	
Balles logotées	300.00 €	
Achats lots chez Vincent golf	500.00 €	
Apéritif + invitation Marion FABRE (responsable Pic Saint Loup)	525.00 €	
	<b>1 865.46 €</b>	<b>2 455.07 €</b>
<b>SOLDE AU 30/11/2022</b>		<b>589.61 €</b>

Ceci n'est qu'un compte rendu succinct, notre trésorière tient bien entendu, et en toute transparence, à votre disposition, le détail précis de la comptabilité (récapitulatif, factures et relevés bancaires).

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

- Prévisionnel pour 2023 et perspectives

<b>BUDGET PREVISIONNEL ASPPOM 2023</b>		
	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
<b>REPORT AN au 01/12/2022</b>		<b>589.61 €</b>
Cotisations		1 900.00 €
<i>Frais fixes</i>		
Frais bancaires Crédit Mutuel	50.00 €	
Abonnement site internet ASPPOM	35.00 €	
<i>Frais divers</i>	200.00 €	
<i>Organisation Finale</i>		
Trophées	200.00 €	
Champagnes et vins	200.00 €	
Balles logotées	300.00 €	
Achats lots chez Vincent golf	500.00 €	
Apéritif	500.00 €	
	<b>1 985.00 €</b>	<b>2 489.61 €</b>
<b>SOLDE AU 30/11/2023</b>		<b>504.61 €</b>

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

### **3) Révision des statuts**

Les Statuts et le Règlement intérieur sont consultables sur le site de l'ASPPOM :

[Association ASPPOM](#)

#### **Pas de changement des Statuts**

*Vote : Pas de vote en AG*

### **4) Approbation du règlement intérieur et Sportif (mise en forme)**

*- Modifications de notre règlement sportif*

Liste des pavés modifiés :

#### **Points particuliers Spécifiques : Article modifié (en rouge)**

Règles de la FFG (Lg max 90 m - Lg min 30 m - Lg totale maximum 1200 m) :

Nombre de clubs limité à 14 maximum, départ sur tees obligatoire (sauf départs sur tapis). **Le nombre de coups joués par trous est limité à 8 (score maximum à noter sur la carte) Si non-respect de ce règlement il sera procédé à la disqualification du joueur en cause.**

#### **Finale : classement Individuel : Nouvel article**

**Addition au score qualificatif, du résultat réalisé le jour de la finale pour déterminer le classement définitif de la saison. En cas d'égalité, le départage se fera en fonction des meilleurs scores du jour de la finale.**

#### **Déroulement des compétitions : Article modifié (en rouge)**

Règlement des green-fees sur le site dédié Sudfrance-golf : [Accueil - Sud France Golf](#)

Réception des cartes de score auprès du starter ou à l'accueil du golf. RDV 10 mn au plus tard avant l'heure de départ cartes remises à l'accueil en fin de compétition

Disqualification en cas de non remise des cartes de score. **Les cartes remises seront enregistrées comme elles ont été vérifiées et signées à la fin du parcours, aucun recours a posteriori ne sera admis.**

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

### **5) Élection du Conseil d'administration**

Comme prévu à l'article 12 de nos statuts, l'association est dirigée par un conseil de 8 membres, élu pour une année par l'Assemblée générale. Celui-ci est renouvelable chaque année. Les membres sont rééligibles.

Les candidats suivants se présentent au CA de l'ASPPOM :

Jean Bernard BARDY - Olivier RICHARD - Isabelle PERALDI - Guy DARBOUSSET- Muriel SALAS – Daniel MARTINEZ- Marie-Annick CARRE - Jean PODLECKI

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

A l'issue de l'AG, le CA, nouvellement élu après le vote en AG a désigné les membres du bureau :

**Président : JB BARDY**

**Vice-Président : Olivier RICHARD**

**Trésorière : Isabelle PERALDI**

**Trésorier Adjoint : Guy DARBOUSSET**

**Secrétaire : Daniel MARTINEZ**

**Secrétaire Adjointe : Muryel SALAS**

## **6) Questions diverses**

**Question 1 :** Peut-on venir manger lors de finale même si on n'est pas qualifié.

**Réponse :** La réponse est oui avec participation financière.

**Question 2 :** Pourquoi ne jouons-nous pas à La Grande Motte.

**Réponse :** Le directeur du golf de La Grande Motte ne souhaite pas accepter que l'ASPPOM organise un P&P sur le parcours des Goélands.

**Question 3 :** Pourquoi ne pas organiser une compétition en équipe

**Réponse :** Pourquoi pas, l'idée a été acceptée en AG c'est une option à envisager.

Nous avons mandaté M. GASTALDY président du GCDM de voir avec le golf de Fabrègues, qui à partir de mars, doit devenir un 9 trous et qui désire travailler avec l'ASPPOM dans le futur , nous organiserions cette compétition pour tester le terrain et les installations.

Fait à NÎMES le 10/12/2023